

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 04.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| · Nom du produit: | HUILE DE LIN |
| · Code du produit: | 0054 |
| · No CAS: | 8001-26-1 |
| · Numéro CE: | 232-278-6 |
| · Numéro d'enregistrement | exempt - Annexe IV |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- | | |
|--|---|
| · Emploi de la substance / de la préparation | <i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
Résine
Imprégnation de protection de bois |
|--|---|

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- | | | |
|---------------------------|---|--|
| · Producteur/fournisseur: | Société CHARBONNEAUX BRABANT
Société P. BRABANT
Société FLOURENT BRABANT
Société BRABANT CHIMIE
Société HAUGUEL Saint Ouen
Société HAUGUEL Gonfreville | TEL: 03-26-49-58-70
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 02-38-87-81-75
TEL: 01-30-37-00-04
TEL: 02-32-79-55-00 |
|---------------------------|---|--|

- | | |
|--------------------------------------|---|
| · Service chargé des renseignements: | Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec
51100 REIMS
Tel: 03 26 49 58 70
Courriel: chimie@charbonneaux.com |
|--------------------------------------|---|

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

- | | |
|--|---------------------------|
| ORFILA | téléphone: 01 45 42 59 59 |
| SAMU : 15 | |
| POMPIERS: 18 | |
| Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- | | |
|---|--|
| · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 | <i>La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.</i> |
|---|--|

2.2 Éléments d'étiquetage

- | | |
|---|---|
| · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 | <i>néant</i> |
| · Pictogrammes de danger | <i>néant</i> |
| · Mention d'avertissement | <i>néant</i> |
| · Mentions de danger | <i>néant</i> |
| · Conseils de prudence | <i>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.</i> |

2.3 Autres dangers

- | | |
|---|--|
| · Résultats des évaluations PBT et vPvB | |
| · PBT: | <i>Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.</i> |
| · vPvB: | <i>Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.</i> |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| · No CAS Désignation | 8001-26-1 HUILE DE LIN |
| · Code(s) d'identification | |
| · Numéro CE: | 232-278-6 |
| · SVHC | <i>néant</i> |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|-------------------------------|---|
| · Remarques générales: | <i>Aucune mesure particulière n'est requise.</i> |
| · Après inhalation: | <i>Veiller à l'apport d'air frais.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.</i> |
| · Après contact avec la peau: | <i>Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.</i> |

(suite page 2)

FR

Nom du produit: HUILE DE LIN

(suite de la page 1)

- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste
Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
- Après ingestion: Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Les chiffons imbibés d'huile ou les absorbants peuvent provoquer une combustion spontanée s'ils sont stockés à proximité du carburant ou mal manipulés
- **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Eviter le contact avec la peau et les yeux
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si l'huile de lin est recueillie avec des absorbants spéciaux d'huile, de la sciure, ou des tissus (chiffons, vêtements...), risque d'auto-échauffement pouvant conduire à l'inflammation si l'énergie ne peut pas se dissiper facilement (confinement). Il est donc conseillé d'utiliser des absorbants inertes (sable, terre sèche) et de les éliminer de façon appropriée pour éviter tout risque de combustion spontanée.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
- Préventions des incendies et des explosions: Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· Stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Indications concernant le stockage commun: Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

FR

(suite page 3)

Nom du produit: HUILE DE LIN

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: *Sans autre indication, voir point 7.*
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: *Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.*
- DNEL *Information non disponible*
- PNEC *Information non disponible*
- Remarques supplémentaires: *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Équipement de protection individuel: *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*
- Mesures générales de protection et d'hygiène: *Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.*
- Protection respiratoire: *Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.*
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: *Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2*
- Protection des mains: *Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).
Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Caoutchouc nitrile
Gants en néoprène
Épaisseur du matériau recommandée: \geq selon fabricant*
- Matériau des gants *Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.
Valeur pour la perméabilité: taux \geq selon fabricant*
- Temps de pénétration du matériau des gants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales:	
· Aspect:	
Forme:	<i>Liquide</i>
Couleur:	<i>Jaune</i>
· Odeur:	<i>Caractéristique</i>
· Seuil olfactif:	<i>Information non disponible</i>
· valeur du pH:	<i>Non déterminé.</i>
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	<i>Non déterminé.</i>
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	<i>>250 °C</i>
· Point d'éclair:	<i>>250 °C</i>
· Température d'auto-inflammation:	<i>>250 °C</i>
· Température de décomposition:	<i>Non déterminé.</i>
· Température d'auto-inflammabilité:	<i>Non déterminé.</i>
· Propriétés explosives:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Pression de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>
· Densité à 20 °C:	<i>0,93 g/cm³</i>
· Masse volumique:	<i>930 kg/m³</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	<i>Pas ou peu miscible</i>
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	<i>Non déterminé.</i>
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	<i>50 mPas</i>
Cinématique:	<i>Non déterminé.</i>

· **9.2 Autres informations** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 04.06.2018

Nom du produit: HUILE DE LIN

(suite de la page 3)

- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *L'huile de lin réagit avec des oxydants forts et provoque une forte élévation de température pouvant aller jusqu'à l'auto inflammation.*
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Les agents oxydants
Les bases fortes
Acides forts*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: *Information non disponible*
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Sensibilisation:** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Mutagénicité sur les cellules germinales *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Cancérogénicité *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Toxicité pour la reproduction *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: *Information non disponible
Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: *Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: *Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.*
- vPvB: *Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.*
- **12.6 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: *Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.*
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: *Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
Ne pas incinérer un emballage fermé.*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.11.2019

Révision: 04.06.2018

Nom du produit: HUILE DE LIN

(suite de la page 4)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- TSCA (Loi sur le contrôle des substances
principales)
- United States Inventory of Chemicals and
Chemical Substances la substance est comprise
- Chinese Chemical Inventory of Existing
Chemical Substances la substance est comprise
- Australian Inventory of Chemical Substances la substance est comprise
- Canadian Domestic Substances List (DSL) la substance n'est pas comprise
- Korean Existing Chemical Inventory la substance est comprise
- Etiquetage selon le règlement (CE) n°
1272/2008 voir chapitre 2
- Directive 2012/18/UE
- Catégorie SEVESO Non concerné
- Indications sur les restrictions de travail: Rubriques nomenclature ICPE (France): /
Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies
professionnelles)
- Substances extrêmement préoccupantes
(SVHC) selon REACH, article 57 Néant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Non applicable
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR